

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2022, RELATIF À L'EXERCICE 2021

Conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, le présent rapport fait état des activités et de la gestion d'Histoire d'un Grain durant l'exercice 2021 écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions du Code des sociétés, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 exécutant le Code des sociétés. Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.



Le rapport est structuré de la manière suivante :

Activités meunières en 2021

- Moissons 2021
- Triage Activité en partenariat avec Racynes
- Production de farine et exercice en positif

Activités commerciales en 2021

- Répartition des volumes de vente en fonction des publics
- Bilan de la diversification des canaux de vente
- Réseau des boulangers-partenaires
- Communication

La communauté d'Histoire d'un Grain

- Nombre et mouvement de coopérateurs
- Fin du Tax Shelter
- Dons à l'association Deru-Lambert

Perspectives pour Histoire d'un Grain

- Modifications des statuts
- Aménagement de notre future meunerie finalisé
- Subside Hall Relais Agricole: prolongation
- Variétés anciennes : poursuite du travail de sélection
- Cours mondial des céréales : quel impact pour notre coopérative ?

Lieu pour Histoire d'un Grain

- Organisation optimale de la production
- Partager un lieu commun
- Le projet immobilier à la Ferme de la Chapelle
- La suite...

Conclusions et décisions soumises aux votes

Activités meunières en 2021

1. Les moissons

Les céréales panifiables sont le point de départ de notre travail de meunerie.

Les moissons de 2021 se sont déroulées sans problème majeur malgré le printemps très pluvieux que nous avons vécu.

27 tonnes de froment, 7 tonnes de seigle et 21 tonnes d'épeautre ont été fournies par Jean-Pierre Deru début août 2021.

L'épeautre et le froment ont été stockés chez Heuschen à Warsage, le temps que la moisson 2020, stockée dans les containers à la Ferme de la Chapelle, soit écoulée.

Le seigle, moissonné quelques semaines plus tard, a été réceptionné directement à la meunerie dans le container dédié à cette céréale.

Fin 2021, l'épeautre a été décortiqué et a fait son entrée à la Ferme de la Chapelle pour les premiers tests de mouture. Nous avons eu la mauvaise surprise de constater que la céréale avait un taux d'humidité un peu trop élevé pour une mouture optimale. Nous avons donc entrepris la phase de séchage. Aujourd'hui, il nous est enfin possible de le proposer à la vente, la qualité étant au rendezvous!

En ce qui concerne le froment, nous moulons toujours actuellement le froment de la moisson 2020 (début mai, il restait encore 3 tonnes).

Quand nous avons décidé des prévisions des rendements de la meunerie en mai 2021, nous avons fait preuve d'optimisme, la production de l'année étant plus modeste que prévue (explications cidessous). Aujourd'hui, notre stock est donc encore intact concernant la moisson 2021 et sera rapatrié dans le courant du mois de juin 2022 à la meunerie.

2. Triage - Activité en partenariat avec Racynes

Des journées de chantiers à intervalles réguliers durant toute l'année 2021 nous ont permis de trier le grain dans nos « marots » (trieurs à grains).

Nous trions généralement 2,5 tonnes de grains par journée de chantier. Ce stock permet ensuite que la meunerie puisse tourner 1 à 2 jours par semaine.

Depuis début 2022, nous assurons le triage avec l'aide de l'asbl Racynes. Racynes est une association sans but lucratif (A.S.B.L.) qui œuvre dans l'action sociale, la jeunesse et le logement. Dans le cadre de leurs activités "accueil en ferme" ou plus précisément le projet "Accompagnement des personnes fragilisées vers des entreprises agricoles", ils ont pour mission de créer la rencontre entre le monde agricole et un public fragilisé, éloigné de l'emploi et de la formation. Ainsi, ce sont entre 3 et 5 bénéficiaires qui viennent toutes les trois semaines, les lundis après-midi, trier du grain avec nous.

Non seulement, c'est une vraie demi-journée efficace en terme de travail mais en plus, cela se fait dans la bonne humeur, le dialogue et le partage. Un vrai échange gagnant-gagnant.

Pour être plus efficace encore, nous réfléchissons à optimiser le convoyage du grain trié en le stockant à l'étage, au-dessus des moulins. Ce stockage en hauteur éviterait ainsi au meunier une manutention physiquement difficile.

3. Production de farine et exercice en positif

En 2021, nous avons produit et vendu 10,7 tonnes de farine: 9,4 tonnes de froment et 1,3 tonnes de seigle. L'épeautre n'a pas été moulu en 2021.

C'est un volume très modeste par rapport au potentiel de production, qui s'explique car nous avons préféré attendre l'installation définitive de la meunerie avant de chercher à augmenter davantage les ventes. Cette condition nous semble en effet nécessaire pour augmenter la production en toute sérénité et pour pouvoir investir dans de nouveaux aménagements.

Nous avons donc assuré une production stable mais modeste de nos farines, basée sur un travail encore bénévole.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport financier et les comptes annuels joints à ce rapport, nous clôturons l'exercice avec un bénéfice encourageant de 4.769€!

.

Activités commerciales en 2021

1. Répartition des volumes de vente en fonction des publics

Les farines proposées en 2021 sont celles de froment et de seigle, que nous déclinons en deux types de mouture : semi-complète (« blanche ») et intégrale.

Nous avons pris la décision de proposer ces deux types de farine au même tarif par sorte de céréale. Par exemple, la farine de froment en version complète ou semi-complète sont au même prix.

Le prix est différencié selon le type de vente : vente aux boulangers-coopérateurs, vente directe à la ferme et vente aux épiceries.

Le prix de vente pour les coopérateurs boulangers est équivalent au prix de revient net (c'est-à-dire, le prix qui permet d'atteindre l'équilibre financier). Une marge est appliquée sur le prix à la vente directe et aux épiceries.

Depuis la fin de l'été 2021, les nouveaux prix sont les suivants :

VENTE DIRECTE	Froment 2kg	Froment 5kg	Froment 25kg	Seigle 2kg	Seigle 5kg	Seigle 25kg
Prix de vente par sac (TVAC)	5,50€	13,30€	61,50€	6,40 €	15,60€	74,00 €

Froment : 2,60€ au lieu de 2,40€

Seigle : 3,90€ au lieu de 2,50€

VENTE AUX COOPÉRATEURS BOULANGERS	Froment 25kg	Seigle 25kg	
Prix de vente par sac HTVA	50,00€	51,25€	

En 2021, la vente de farine aux boulangers-coopérateurs représente la grosse majorité du volume de ventes (70%). Les volumes de vente aux particuliers ont par contre augmenté à partir de la fin de l'été 2021, grâce à la diversification de nos canaux de vente.

2. Bilan de la diversification des canaux de vente

Une réflexion importante a été engagée sur les canaux de vente.

Si la farine reste évidemment avant tout accessible en vente directe à un tarif préférentiel, les canaux de vente ont été élargis :

• La vente en ligne via notre site web est désormais possible. https://www.histoiredungrain.be/commander

- La vente directe à la ferme est ouverte aux particuliers non-coopérateurs les lundis, mercredis et samedis matins. Ces plages horaires permettent au public d'y acheter directement de la farine, sans l'avoir préalablement commandé, ou de venir chercher leur commande effectuée en ligne.
- Depuis octobre 2021, nous vendons dans un réseau d'épiceries locales via la coopérative Terre d'Herbage. Notre farine est déjà disponible chez Vervicoop, la Prulhière, Demain l'épicerie, la Coccinelle, Au P'tit lou, l'Essentiel d'Emi, Vert2terre, Vent de Terre, Le comptoir du naturel, Unis verts paysans, Maison Buchet, Le comptoir du Loup, La Coopérative Ardente, La Pomme de Pain, la ferme 3.Zéro, ...

N'hésitez pas à en parler au gérant de votre épicerie si votre farine préférée ne se trouve pas encore dans les rayons.

3. Réseau des boulangers-partenaires

La première rencontre avec notre réseau de boulangers-partenaires a eu lieu le 10 mars 2021. De l'avis unanime, nous avons vécu ce soir-là un moment fondateur de ce qui fait le cœur de notre projet : recréer du dialogue tout au long de la filière des céréales panifiables.

Nous avons organisé une seconde rencontre le 16 février 2022. Cette fois, nous avons pu aller plus loin en abordant le choix des variétés de céréales et les tests actuellement en cours. Jean-Pierre Deru, agriculteur, et Didier Demorcy, de l'association Li Mestère, ont pu échanger et répondre aux questions des boulangers.

Cette relation avec des boulangers coopérateurs va se solidifier au fur et à mesure du développement du projet. A plus long terme, nous espérons pouvoir soutenir l'installation de nouveaux artisans dans les villages.

4. Communication

En 2021, nous avons mené une réflexion au niveau du packaging et de la communication. En effet, notre volonté de recréer une filière locale complète "du grain au pain" devait être expliquée aux personnes qui ne connaissent pas la coopérative.

Nous avons donc repensé entièrement l'identité visuelle de notre projet dans le but de mieux transmettre nos valeurs et nos engagements sur l'ensemble de la filière. Depuis septembre 2021, le nouveau visuel est utilisé sur tous nos emballages.

Le site web a également été totalement revu. Il se veut plus détaillé, plus didactique et visuellement plus attractif, en lien avec l'expression de nos valeurs et de la raison d'être de la coopérative.

Durant l'été 2021, nous avons participé à un projet de film-documentaire mené par le Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers. Ce film, "Le nouveau récit des coopératives" vous sera présenté lors de notre Assemblée Générale.

Suite à ce travail, Otra Vista, qui a réalisé le film, nous a proposé une capsule uniquement dédiée à notre projet. Vous pouvez admirer le résultat sur notre site web.

Enfin, nous sommes régulièrement sollicités pour des travaux d'étudiants, des visites à la ferme ou des partages d'expériences. Nous tentons toujours d'y répondre favorablement. Ces rencontres nous permettent d'échanger et de partager nos valeurs d'une manière très proche et efficace.

La communauté d'Histoire d'un Grain

La rencontre avec les coopérateurs et la sensibilisation des citoyens constituent un point important de la vie de la coopérative.

Malheureusement, ces deux dernières années, nous n'avons pas pu organiser librement ce type d'activités. L'organisation de la prochaine Assemblée générale en présentiel est, nous l'espérons, le signe d'un retour à plus de convivialité et de rencontres avec la communauté de la coopérative.

1. Nombre et mouvements de coopérateurs

Fin 2021, nous formions une communauté de 309 coopérateurs. La communauté continue à augmenter et nous vous remercions pour votre soutien.

Nous avons reçu 2 demandes de récupération de parts :

- Le souscripteur n°32 pour 1 part B pour un montant de 250,00€
- Le souscripteur n°216) pour 10 parts B pour un montant de 2.500,00€

Pour autant que les comptes soient approuvés en Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé de rembourser les parts suite au double test positif imposé par le nouveau code des sociétés. Les parts seront remboursées à la valeur bilantaire (200,74€ chacune), sous réserve d'accord des parties concernées.

Nous devons déplorer le décès d'une coopératrice en 2021 : Madame Marthe Degey (souscripteur n°305). Madame Degey était détentrice de 2 parts B depuis le 24/06/2021 pour une somme totale de 500 €.

Conformément aux statuts de la coopérative (Chapitre III – Capital social et parts sociales - Article 11 : Cession de parts sociales) : « Les parts sociales sont cessibles entre vifs, ou transmissibles pour cause de décès, entre coopérateurs, ou à des tiers pour autant qu'ils remplissent les conditions requises par l'article 8 des présents statuts et moyennant l'agrément préalable du Conseil d'Administration ».

Ces 2 parts sont transmises à Monsieur Stéphane Pesser. Le transfert de ces deux parts est transcrit dans le registre des coopérateurs à la date du décès de Madame Degey.

Le registre des coopérateurs est à la disposition des coopérateurs sur demande (dans le respect des règles RGPD sur la transmission des données).

2. Fin du Tax Shelter

A sa création - le 25/04/2018, Histoire d'un Grain a pu faire bénéficier à ses investisseurs d'une réduction d'impôt sur les montants investis dans le cadre du Tax Shelter Start-Up. Cet incitant financier a pu être activé durant les 4 premières années suivant la date de création.

Ce mécanisme était donc applicable jusqu'au 24/04/2022.

3. Dons à l'Association Deru-Lambert

Nous voudrions ici remercier la communauté d'Histoire d'un Grain : grâce à votre générosité, nous avons pu récolter plus de 7.000€ dans le cadre de l'appel aux dons suite aux inondations subies par la Ferme Deru-Lambert, partenaire de la première heure de la coopérative.

Cette somme a été entièrement reversée à Jean-Pierre et Céline Deru pour alléger quelque peu les pertes engendrées par les inondations dont ils ont été victimes.

Perspectives pour Histoire d'un Grain

1. Modifications des statuts à prévoir

Nos statuts doivent être adaptés au nouveau code des sociétés pour le 1^{er} janvier 2024.

Nous avons pris le temps de les faire réviser avec les conseils de Step Entreprendre (Agence Conseil en économie sociale) : ils sont donc prêts mais pas encore déposés officiellement.

Comme déjà souligné lors de notre dernier rapport de gestion, nous préférons laisser pour le moment ce chantier en suspens : si d'autres modifications s'avéraient nécessaires dans les prochains mois en fonction des futurs développements de notre coopérative, nous ne devrions dans ce cas pas payer deux fois des frais d'enregistrement.

Depuis notre dernière Assemblée générale, Isaline Thirion, détenant un master en gestion des entreprises sociales (HEC), a rejoint le Conseil d'Administration. Avec son dynamisme et sa rigueur, elle apporte une réelle plus-value à l'équipe en faisant valser les chiffres.

Les statuts actuels prévoient un Conseil d'administration de maximum 6 personnes. Tous les postes sont actuellement occupés : Isaline est donc actuellement toujours invitée au Conseil d'administration sans pouvoir y siéger officiellement. Nous profiterons donc de la modification des statuts pour augmenter le nombre possible d'administrateurs.

D'ici la fin de l'année 2022, nous finaliserons le travail et ferons vérifier les nouveaux statuts. Ils seront soumis au vote lors d'une AG extraordinaire en 2023.

2. Subside Hall Relais Agricole: prolongation

Nous avons bien reçu la confirmation de la prolongation de la date d'échéance pour compléter notre dossier à la date limite du 30 juin 2023.

Cela signifie que, pour fin juin 2023, nous devons avoir complété le dossier d'octroi d'une promesse de principe.

Il ne s'agit pas de la réalisation concrète du hall-relais agricole mais nous devons prouver à cette date la faisabilité concrète du projet : calendrier des appels d'offres, échéancier des travaux, bail emphytéotique signé,...

Ainsi, cela confirme que des décisions importantes sur notre installation définitive devront être prises durant l'année à venir.

3. Variétés anciennes : poursuite du travail de sélection

L'agroécologie et la mise en place des blés anciens sont toujours au cœur du projet. Pour ce faire, de nombreux contacts ont été pris et un choix s'est très rapidement fait de s'entourer d'un certain nombre d'acteurs (Farm For Good, Li Mestère, CRA-W, Gembloux Agrobiotech, Biowallonie, ...).

La mise en place de leur labellisation est particulièrement intéressante car elle permet non seulement de gommer les imperfections du label bio mais aussi d'intégrer un réseau d'agriculteurs et d'ingénieurs qui développent également les blés anciens avec un suivi unique de l'ULB. Notre agriculteur Jean-Pierre Deru a donc pu, grâce à cette collaboration, intégrer un groupe de quatre agriculteurs possédant une parcelle d'essai et de multiplication des blés anciens en Wallonie.

En novembre 2020 ce sont donc 18 variétés anciennes différentes qui ont été semées. Cette **première année**, les rendements des différentes variétés sur les 4 exploitations agricoles participants à l'étude (4 sites tests) ont été comparés. Les conditions météorologiques de cette année de culture ont été très mauvaises (tout le monde se souvient des inondations). De façon à ne pas tirer de conclusions basées sur une année exceptionnelle (hors normes), la décision a été prise de reconduire la même étude. Seules 2 variétés ont été éliminées en raison de leur mauvaise adaptation ou de rendements vraiment trop faibles.

Tests année 2021

# V	/ariété	#	Variété
1 P	Probus	11	Victoria d'automne
2 R	louge de Bordeaux (Li Mestère)	12	Côte d'or
3 V	lieux blés autrichiens	13	Prince Léopold
4 H	lybride hâtif inversable	14	Hallet
5 P	rince Albert	15	Noe
6 A	Alsace	16	Golden Drop
7 B	Blé de Browick	17	Vuiteboeuf
8 B	Blé de Crépi	18	Blanc de Zéelande
9 B	Bordier		Mélange de variétés
10 C	chiddam d'automne à épis rouges		Variété moderne

La récolte de la première année a permis de réaliser ce deuxième test sur des parcelles nettement plus grandes. En plus des 16 variétés (18 originales - 2 éliminées) gardées de la première année, ce sont 14 autres variétés supplémentaires qui ont été semées lors de cette **deuxième année**. Au total 30 variétés anciennes ainsi que plusieurs mélanges seront donc évalués en 2022.

Tests année 2022

# Variété	# Variété
1 Vieux blés autrichiens	16 Golden Drop
2 Probus	17 Chiddam d'automne à épis rouges
3 Froment Hautes Pyrénées	18 Vieux blés autrichiens
4 Population Marlioz	19 Rojo de Sabando
5 Mélange croisés JFB	20 Mélange GND
6 Mélange Poulards "spécial pâtes" FM	21 Poulard d'Amérique
7 Froment des Vosges	22 Mélange de ferme Raph
8 Gentile Rosso	23 C177 Raph
9 Mix Berneau Dd	24 Mix CCP
10 Vuiteboeuf	25 Alsace
11 Prince Albert	26 Bordier
12 Hybride hâtif inversable	27 Blé de Crépi
13 Victoria d'automne	28 Côte d'Or
14 Blé de Browick	29 Rouge de Bordeaux
15 Hallet	30 Prince Léopold
Epeautres New Mix Arbespine (40 lignes)	Seigles Mix Arbespine (32 lignes)
Epeautres Old Mix Arbespine (32 lignes)	Mix 02 (8 lignes)

Le processus va se répéter les années suivantes jusqu'à conserver les quelques variétés les plus intéressantes. Les analyses nutritionnelles seront menées en parallèle.

Les futures récoltes seront ensuite moulues pour fournir des farines tests aux boulangers partenaires qui, au-delà des rendements agricoles, valideront leurs qualités pour un usage de boulangerie, la sélection finale sera alors effectuée.

Pour certaines variétés, nous partions de quelques dizaines de grammes de céréales en année 1. Le facteur multiplicateur annuel d'une récolte étant d'environ x20, le processus s'étalera donc sur 5 ou 6 ans avant d'obtenir des tonnages suffisants en vue d'une commercialisation. Ce travail ne rapporte rien : au contraire, il a un coût. Par contre, il nous semble essentiel si nous voulons réellement changer les choses en profondeur.

4. Cours mondial des céréales : quel impact pour notre coopérative ?

Depuis février 2022 et le début de la guerre en Ukraine, on nous demande régulièrement si le prix de nos farines va augmenter. La réponse est NON!

C'est tout l'intérêt de notre projet coopératif qui relocalise sur le plateau de Herve la filière céréales panifiables et qui recrée un véritable lien direct entre producteur et consommateurs.

De cette façon, nous ne subissons pas les variations excessives qui existent sur les marchés mondiaux. Le Covid, les limites de la mondialisation, la guerre en Ukraine et le changement

climatique, toutes ces "crises" nous montrent l'importance de retrouver des filières alimentaires de proximité.

En toute transparence, le prix pourra bien sûr évoluer, après moisson, en fonction des coûts énergétiques engendrés tant au niveau agricole qu'au niveau de la meunerie.

Un lieu pour Histoire d'un Grain

Lors de l'Assemblée Générale 2021, nous vous avions fait part de notre volonté de réfléchir à l'ancrage définitif d'Histoire d'un grain à la Ferme de La Chapelle (notre lieu actuel). Comme vous le savez, depuis avril 2020, Vincent Bemelmans a mis gracieusement ce bâtiment à notre disposition au travers d'une convention d'occupation du sol.

Cette convention provisoire devait être suivie par la signature d'un bail emphytéotique. Malheureusement, en partie dû au covid et en partie dû à la complexité des procédures administratives, cette signature a été largement freinée et une nouvelle convention a été validée pour une année supplémentaire menant au 2 avril 2022.

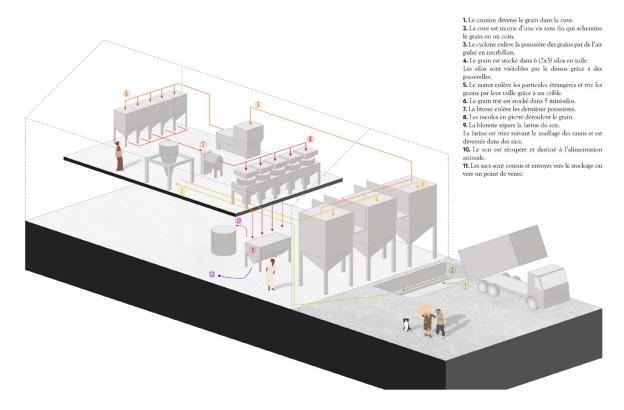
Alors concrètement, qu'en est-il de cette installation définitive?

Il est important de comprendre que la question du lieu est intimement liée à l'optimisation de nos moyens de production. Difficile en effet d'améliorer ces derniers sans envisager une installation définitive ...

1. Organisation optimale de la production

En 2021 nous avons effectué plusieurs visites de meuneries artisanales (Moulin Baré, Ferrières, ...) qui nous ont permis d'affiner l'organisation de notre future installation. Ces rencontres avaient pour but de comprendre le fonctionnement d'autres meuneries de façon à définir un mode de travail optimal pour notre propre atelier : réduire la manutention de façon à augmenter les rendements.

Ces recherches nous ont démontré qu'une organisation verticale permet un travail beaucoup plus aisé : une fois les grains amenés au point haut, les différentes étapes peuvent se réaliser en utilisant principalement la gravité.



Ce schéma résume cet important travail de réflexion en vue de réorganiser la meunerie de la façon la plus efficiente possible dans les bâtiments de la ferme de La Chapelle.

Ces visites, ainsi que d'autres exemples de lieux mutualisés, nous ont également confortés dans notre volonté de nous associer avec d'autres producteurs impliqués dans les mêmes démarches durables qu'Histoire d'un grain.

2. Partager un lieu commun

Nous avons donc cherché d'autres partenaires potentiels qui partageaient les mêmes valeurs de "transition" et qui étaient à la recherche d'un lieu à partager. Au fil des rencontres, nous avons travaillé sur un projet commun avec ces trois partenaires :

La Boîte à Pains (Soumagne) est une entreprise familiale de boulangerie fondée en 1970 par Daniel Boite. Reprise à l'heure actuelle par ses enfants, elle se veut une alternative à la boulangerie industrielle en favorisant le retour à des boulangers de tradition, dans le respect de la filière pain, de l'agriculteur au boulanger en passant par le meunier.

Les ateliers de la Framboiserie (Malmedy) ont été créés il y a 25 ans par Yves De Tender. Une équipe de 3 personnes travaille à l'élaboration des confitures, gelées et sirops. Les fruits, les fleurs et les plantes aromatiques sont cultivés dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. La transformation est artisanale, aucun additif n'est utilisé.

BocagEn (Herve) est une coopérative citoyenne fondée en 2017 dont l'objectif est de favoriser la participation citoyenne dans des projets locaux, démocratiques et durables. Elle souhaite notamment participer à un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie vers un système nettement plus durable.

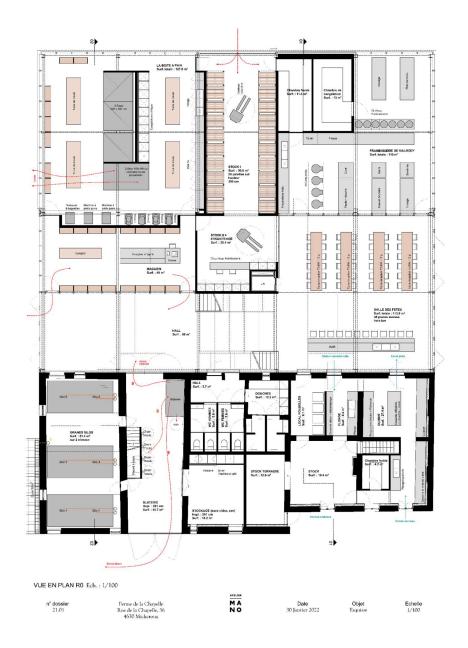
Avec ces partenaires, nous avons discuté de nos besoins, nos attentes, nos contraintes et vérifié si nos valeurs étaient communes.

Nous nous sommes orientés vers la création d'une coopérative immobilière qui permettrait à chacun de conserver son indépendance tout en mutualisant des compétences et certains outils (espaces de vente, chambre froide, espaces communs) qui ne seraient utilisés que de façon très ponctuelle si nous étions tous isolés.

Ensemble, nous sommes convaincus que nous augmenterons notre visibilité et notre attractivité de façon à rendre ce projet nettement plus crédible financièrement. L'objectif principal de cette coopérative immobilière ne sera pas de générer des revenus mais de mettre à disposition de chacun les infrastructures nécessaires à l'activité de tous les partenaires pour un loyer le plus modéré possible.

3. Le projet immobilier à la Ferme de la Chapelle

Accompagnés par le bureau d'architecture MANO, nous avons effectué un travail important afin de concrétiser ce projet immobilier. Nous devions en effet comprendre quels étaient les besoins de chacun : surface, organisation, flux, ... Comment optimiser les bâtiments pour favoriser les interactions et organiser l'espace de la façon la plus optimale possible ?



Malheureusement, la discussion menée depuis des mois autour du bail emphytéotique n'a pas abouti. Nous savons donc que ce projet immobilier commun ne pourra pas se concrétiser à la Ferme de la Chapelle.

Aujourd'hui, Histoire d'un Grain a deux options :

- choisir de s'installer définitivement à la Ferme de La Chapelle mais sans autre partenaire;
- chercher un autre lieu pour concrétiser le projet avec les partenaires.

4. La suite...

Bien sûr, nous les membres du CA, sommes très déçus. Bien sûr, nous rêvons de pouvoir enfin nous installer définitivement dans un lieu où nous pourrons optimiser rapidement la production. Néanmoins, en accord avec tous les partenaires, nous souhaitons dépasser cette déception car nous estimons que ce projet commun constitue une réelle opportunité.

Depuis 2 mois, nous cherchons donc d'autres lieux d'installation possibles.

Cependant, si un nouveau lieu d'installation voyait le jour, concrétiser un tel projet prendrait plusieurs années. Notre installation actuelle à la Ferme de la Chapelle est, et reste donc, une réelle opportunité pour continuer de fonctionner.

Quel bilan tirer ? Très clairement, la partie du travail de réflexion propre à l'élaboration du projet commun établi spécifiquement à la Ferme de la Chapelle est perdue (principalement le relevé d'architecture des bâtiments existants). Cela nous frustre mais les frais engagés sont répartis entre tous les partenaires ce qui limite l'impact financier pour Histoire d'un Grain. Ceci est l'illustration que nous sommes plus résilients ensemble que tout seul.

Au-delà de cet aspect, nous ne repartons pas de zéro, bien loin de là. Une partie importante du travail effectué et du temps investi par tous est très loin d'être perdu :

- A plusieurs reprises, nous avons rencontré et réfléchi avec maître Michel Coëme, notaire.
 Nous avons maintenant une très bonne idée de la forme juridique sur laquelle appuyer ce « pôle d'entreprises innovantes en circuits-courts ».
- L'analyse des leviers financiers (W.Alter, subventions dans le cadre du plan de résilience, ...) nous a démontré que le montage d'un tel projet, bien que très ambitieux, est réalisable. Ces analyses restent bien entendu valables quel que soit le lieu.
- Début 2022, nous avons activé une demande de subside en vue d'engager un « business developer » à temps partiel (entièrement subsidié) qui pourrait nous soutenir dans le développement du projet durant les prochains mois. Nous espérons obtenir un feu vert au plus tard en septembre.
- Nous avons défini de façon très précise les besoins respectifs de chacun, les flux de marchandises entrants et sortants ainsi que les outils mutualisables.
- Enfin, nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble, à valider nos envies et les valeurs qui nous animent. Ce point peut sembler anecdotique, il n'a pourtant pas de prix.

Bien que nous ne puissions évidemment pas garantir un aboutissement positif, nous souhaitons donc poursuivre nos recherches. Nous sommes de plus en plus convaincus par la pertinence du projet. C'est cette conviction qui nous donne l'envie de ne pas abandonner mais au contraire de tout mettre en œuvre pour tenter de le faire aboutir.

Conclusions et décisions soumises aux votes

Nous espérons vous avoir informés de manière suffisante par le présent rapport.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels. Vous pouvez poser vos questions par e-mail à l'adresse : bonjour@histoiredungrain.be.

Conformément aux statuts, les parts sociales confèrent, par catégorie de valeurs, les mêmes droits et obligations : chaque coopérateur bénéficie d'une voix à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale du 15 juin 2022, vous voterez pour les points suivants :

- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
- Décharge aux administrateurs pour la gestion au cours de l'exercice 2021.